

Constitution d'une base de données de fournisseurs/prestataires de l'ARCOP pour l'année 2023

Avis à manifestation d'intérêt

Dans le cadre de la mise en œuvre de ses activités au titre de l'année 2023, l'Autorité de régulation de la commande publique (ARCOP) souhaite recevoir des candidatures pour la mise en place d'une base de données de fournisseurs/prestataires de biens et services dans le cadre de ses procédures de demande de cotations et de consultation de consultants pour les domaines ci-après :

Numéro du lot	Domaines
I) Fournitures et équipements	
Lot 01	Mobiliers de bureaux
Lot 02	Fournitures de bureau et de consommables informatiques
Lot 03	Produits d'entretien et de nettoyage
Lot 04	Ouvrages techniques spécialisés
Lot 05	Installation d'un système de backup extensible pour la salle serveur
Travaux	
Lot 06	Aménagement et cloisonnement d'une salle de réunion et d'un local de batteries
II) Prestations intellectuelles	
Lot 07	Élaboration d'un plan de renforcement des capacités basées sur le profil des acteurs (Consultant firme)
Lot 08	Mise en place d'un système de vidéo-conférence compatible avec zoom (Consultant firme)
Lot 09	Révision d'un plan de formation de l'ARCOP (Consultant individuel)
Lot 10	Élaboration d'un plan opérationnel de renforcement de capacité des Organisations de la société civile (OSC) en matière de commande publique (Consultant individuel)
III) Autre Service	
Lot 11	Maintenance de copieurs

La participation à la présente manifestation d'intérêts est ouverte aux entreprises à jour vis-à-vis de l'Administration.

L'ARCOP rappelle aux prestataires et fournisseurs qui ont déjà déposé des offres de service qu'ils ne sont pas dispensés de cette formalité, et devront produire un dossier composé de :

1. Une lettre de demande d'inscription adressée au Secrétaire permanent de l'ARCOP indiquant le lot et le domaine d'activités du candidat ;
2. Une présentation de l'entreprise indiquant notamment son adresse complète, sa situation géographique, ses qualifications et compétences dans le domaine d'intervention choisi ;
3. Une description des moyens humains et matériels dont dispose l'entreprise ;
4. Une copie de l'agrément, attestation ou autorisation pour les domaines qui exigent la possession d'un tel document ;
5. Une copie du Registre de commerce et de crédit mobilier ;
6. Les preuves des expériences ou de réalisation.

Les entreprises éligibles et désirant prendre part à cette consultation doivent déposer leur dossier sous plis fermé avec la mention « Réponse à l'avis de constitution de la base de données de fournisseurs/prestataires ainsi que la précision du lot concerné », au secrétariat du Secrétaire permanent de l'ARCOP sis au 1er étage immeuble ARCOP, face siège de la Délégation l'Union Européenne, tel : 25 30 53 01 au plus tard le **vendredi 7 avril 2023 à 09 heures 10 heures GMT**.

Le Secrétaire permanent

